

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 2 (1888)

Artikel: Couleurs et emblèmes de la République helvétique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

considération remarquable.

« Résolus comme nous le sommes tous de nous retirer et
 « préférer plutôt que mériter le cuisant reproche d'avoir mieux aimé notre avantage
 « que celui de la Suisse notre chère patrie et trouvant propice en ce ren-
 « contre la devise des Capitaines Purry, *FERME ET DROIT*, nous l'attachons d'un
 « commun accord à notre présent acte d'union »

Les Capitaines Purry signataires de cette pièce, Abra-
 ham Purry de la Pointe et Adalbert Purry, usaient donc d'une manière no-
 toire de la même devise que Jean Purry un demi-siècle auparavant. Or ces trois
 hommes appartenaient à trois branches différentes de la famille.

Abraham était le petit-fils du Capitaine et Maître
 Bourgeois Pierre Purry, frère aîné de Jean. Adalbert descendait d'un autre
 Jean, oncle des précédents. Leur ancêtre commun était le banneret Pierre
 Purry de Rive mort en 1547.

Le peu d'unité que nous avons remarqué dans les
 armoiries des diverses branches et des divers individus de la famille ne
 rend pas probable l'hypothèse que l'on pourrait émettre et suivant la-
 quelle plusieurs officiers du même nom auraient emprunté et adopté la
 devise de l'un d'eux. S'ils avaient eu ce genre de souci, il est à croire qu'ils
 auraient aussi adopté pour leurs armes une forme unique et définitive.
 Il est plus plausible d'admettre que la communauté de devise leur venait
 d'héritage de la souche commune, ce qui reporte au moins à la 1^{re} moitié du
 XVI^e siècle l'origine de la devise *Ferme et Droit*.

Jean de Purry.

Couleurs et emblèmes de la République helvétique.

« Quand la violence imposa à la Suisse un gouvernement
 « unitaire », nous dit A. Gautier, p. 16-17, de son ouvrage sur les Armoiries et les
 « couleurs de la Confédération et des Cantons suisses, « les oppresseurs étran-
 « gers introduisirent un drapeau analogue au leur, c'est-à-dire rouge,
 « jaune et vert. Les armoiries n'étant pas en faveur parmi eux, il n'en fut
 « pas question pour les Suisses, et presque tous les sceaux de l'époque sont
 « gravés à l'image de Guillaume Tell recevant dans ses bras son enfant,
 « lequel tient la célèbre pomme (Fig. 243). Quelquefois ces sceaux ont un
 « faisceau de licteur surmonté d'un chapeau à plumes (Fig. 244) tandis
 « que les monnaies portent un guerrier agitant un drapeau aux couleurs
 « imposées. Cependant, comme en Suisse l'usage des armoiries n'était point



HELVET: REPUBL:



3. B.



„Vu de mauvais veïl, même par les plus hardis novateurs, la force de l'habitude fit qu'en un assez grand nombre d'occasions, on se servit de timbres et même de sceaux, portant un écusson héraldique *tiercé en fasce* aux couleurs de la république helvétique, *sinople, or et gueules*.“

Cet écusson était souvent chargé d'un faisceau de *lictors* (fig. 242) d'autres fois une femme portait le faisceau seulement. Les quatre types que nous plaçons ici pour illustrer ces lignes sont des reproductions agrandies de sceaux que nous retrouvons souvent sur des actes du temps.

Les Armoiries de la Ville et Commune de Neuchâtel.

Tel est le titre d'une étude héraldique et historique relative aux armes de la Ville; son auteur, le Rédacteur des Archives, l'a dédiée au nouveau Conseil général de Commune. Il conclut à ce que les armoiries modifiées en 1848 soient restaurées et que l'antique *écü chevronné* retrouve sa place sur la poitrine de l'aigle de la Ville.

Cet ouvrage se recommande aux historiens aussi bien qu'aux héraldistes; il est illustré de photographures de sceaux et d'une chromolithographie dont nous donnons la copie en noir dans ce journal.

C. R.

Bibliographie.

Das „*Archiv für Bracteatenkunde*“, herausg. von H. Rudolf von Höfken, erscheint in Octav-Heften ohne an bestimmte Termine gebunden zu sein. 12 Hefte bilden einen mit Titel und Index versehenen Band von mindestens 24 Bogen Text und 10 bis 12 Tafeln Abbildungen.

Das Abonnement beträgt für je 4 Hefte (= 8 Bogen Text mit 3 bis 4 Tafeln) ö. W. fl. 3 = Mk. 5 = fs. 6,50 oder pro Band ö. W. fl. 9 = Mk. 15 = fs. 19 inclusive Porto.

Zu beziehen direct durch die Redaction:

Wien, Währing, oder durch jede Buchhandlung.
Die Redaction.
